



Garde des enfants en situation d'urgence

Par **batco**, le **25/08/2010** à **19:20**

Bonjour, je suis actuellement entrain de me séparer de mon conjoint, et nous avons deux enfants de, environ, 5 ans et 2 ans. Nous vivons actuellement sur Toulouse, mais mon emploi est sur Paris. Je reprends mon poste le mois prochain, ai déjà trouvé une place en crèche pour ma fille, et suis en recherche active pour un logement. Le problème est que mon futur ex-conjoint refuse de me laisser partir sur Paris avec ma fille (mon aîné nous rejoindra plus tard une fois que nous serons bien installées), et est prêt à tout faire pour m'empêcher d'avoir la garde des enfants, prétextant que je serai seule avec eux, alors qu'ici les grands parents sont là pour l'aider.

Je sais qu'il faut que j'entame une procédure auprès du Juge des Affaires Familiales, mais il y a un délai. Dans des situation d'urgence, que faut-il faire afin de décider qui a la garde des enfants, et ce lorsque il n'y a pas d'entente entre les deux parents?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Domil**, le **25/08/2010** à **22:08**

Malheureusement, vous auriez du demander le divorce AVANT de préparer votre départ afin de ne partir qu'avec l'ONC.

Vous devez voir avec votre avocat maintenant, parce qu'en plus, il ne faut pas vous mettre en tort pour le prochain jugement.